



Tennis de table
BOUSSENS



Comité Départemental 31

Sport en Milieu Rural

<http://www.tennis-de-table-boussens.com>

06.47.94.36.57

Règlement du tournoi de tennis de table du club de Boussens du 19 mai 2019

ARTICLE 1

Ce tournoi n'est pas homologué par la FTTT, il ne rapporte donc aucun point au classement national FTTT

ARTICLE 2

Le tournoi se déroule le **dimanche 19 mai 2019** à la salle Omnisport de Boussens (impasse du stade, 31360 BOUSSENS) sur 12 tables.

ARTICLE 3

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches, et ce, dans tous les tableaux.

Les tableaux de simples se jouent par poules éliminatoires de 3 ou 4 joueurs et tous les joueurs de chaque poule sont qualifiés pour le tableau à élimination directe. Le classement dans chaque poule permet de placer les joueurs dans le tableau à élimination directe (un joueur classé 1^{er} d'une poule rencontrera un joueur moins bien classé d'une poule).

ARTICLE 4

Le pointage pour chaque catégorie aura lieu **30 mn** avant le début du tableau. Afin de valider leur inscription, les joueurs seront tenus de présenter une pièce d'identité et de s'acquitter de l'engagement qui est de **7 € pour la journée**. Chaque joueur peut s'inscrire à 2 tableaux maximum + le double
Le tableau de double aura lieu seulement s'il reste suffisamment de temps nécessaire

ARTICLE 5

Tout joueur n'appartenant pas à la FTTT sera considéré comme non classé (NC). Pour chaque joueur licencié FTTT, le classement retenu sera celui du début de la phase 2 des championnats départementaux, régionaux et nationaux (janvier 2019).

ARTICLE 6

Les inscriptions peuvent se faire à partir du site <http://www.tennis-de-table-boussens.com> ou le jour même au plus tard 30 mn avant le début du tableau (dans la limite des places disponibles)

ARTICLE 7

Les différents tableaux : (27 places par tableau)

- 9h : NC-699 (pointage à 8h30 dernier délai)
- 10h : Débutants (pointage à 9h30 dernier délai)
- 11h : Loisirs – Enfants -15 ans (pointage à 10h30 dernier délai)
- 12h : NC à 999 (pointage à 11h30 dernier délai)
- 14h : Toutes catégories (pointage à 13h30 dernier délai)
- 15h30 : Double (tableau à élimination directe), tirage au sort des équipes de double « à la mêlée » (tirage au sort parmi les joueurs qui désirent participer)

Récompenses (pourra être modifié en fonction du nombre de joueurs ou de lots supplémentaires donnés au club)

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e et 4 ^e
Enfants	- Coupe - Médaille - Petits lots	- Médaille - Petits lots	- Petits lots
Débutants	- Coupe - Médaille - Bon Intersport 20 € - Petits lots	- Médaille - Bon Intersport 10 € - Petits lots	- Petits lots
Loisirs	- Coupe - Médaille - Bon Intersport 30 € - Petits lots	- Médaille - Bon Intersport 15 € - Petits lots	- Petits lots
NC à 699	- Coupe - Médaille - Bon Intersport 40 € - Petits lots	- Médaille - Bon Intersport 20 € - Petits lots	- Petits lots
NC à 999	- Coupe - Médaille - Bon Intersport 50 € (intersport St Gaudens) - Petits lots	- Médaille - Bon Intersport 25 € - Petits lots	- Petits lots
Toutes catégories	- Coupe - Médaille - Bon Intersport 60 € - Petits lots	- Médaille - Bon Intersport 30 € - Petits lots	- Petits lots

Les tableaux Débutants et Loisirs sont strictement réservés à des joueurs non titulaires d'une licence FFTT ou d'une licence FSGT ou FNSMR compétition.

ARTICLE 8

Les 3 meilleurs joueurs du club de BousSENS sur la journée se verront attribuer les lots suivants : bons intermarché.

ARTICLE 9

Une tombola sera organisée avec vente de tickets (2€) toute la journée et tirage au sort le soir. A gagner : bons d'achat de 25 € au Super U de Martres-Tolosane.

ARTICLE 10

Pendant l'épreuve, tout joueur ne répondant pas au 3^{ème} appel sera déclaré forfait pour la catégorie concernée

ARTICLE 11

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler un tableau si le nombre de participants est insuffisant.

ARTICLE 12

Il n'y aura pas de pause à midi. Une buvette (sandwiches, boissons...) sera mise en place par les organisateurs.

La remise des récompenses se déroulera entre 18h et 19h et sera suivie d'un apéritif offert par le club à tous les participants.

ARTICLE 13

Une tenue sportive sera exigée pour chaque participant dans les aires de jeux.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident pouvant se produire dans la salle et aux abords de celle-ci au cours du tournoi

ARTICLE 14

Tous les litiges seront tranchés par le gestionnaire du tournoi, les règles de jeu appliquées seront celles de la FFTT. La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.